

**SEJOUR A LUXEMBOURG DES CLASSES EUROPEENNES EN 5°**



Comme annoncé dans notre circulaire du 26 novembre 2015, le séjour à Luxembourg aura bien lieu les **9.10 & 11 mai 2016**. Pour finaliser et organiser au mieux ce projet, merci de donner les documents suivants **pour le lundi 7 mars 2016 au professeur principal de votre enfant**. (possible de scanner la carte d'identité & la carte européenne d'assurance maladie et de l'envoyer par mail à madame Collas, responsable du séjour).

- La photocopie de la **carte d'identité ou du passeport**
- La photocopie de la **Carte européenne d'assurance maladie** (à demander à votre CPAM).
- Le coupon ci-dessous (avec le règlement du séjour signé)

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un projet interdisciplinaire, votre enfant préparera donc en amont ce séjour en TTI le vendredi après-midi avec les enseignants de français, d'Histoire Géographie, de latin, d'allemand et d'anglais euro. Une réunion d'information sera programmée avant notre départ. D'ici là, vous pouvez contacter Madame Collas par mail (**carolecollas28@orange.fr**) ou consulter le site du collège : **college-saintbruno.fr (Projets, Voyages, Luxembourg)**

C. Collas  
Directrice Adjointe



**SEJOUR A LUXEMBOURG** (coupon & documents à mettre dans une enveloppe et à donner au professeur principal de votre enfant pour **le 7 mars 2016** ou à envoyer par mail : **carolecollas28@orange.fr**)

Nom : ..... Classe : 5° .....

- Photocopie de la **carte d'identité ou du passeport**
- Photocopie de la **Carte européenne d'assurance maladie**
- Merci de nous signaler les repas sans porc, les allergies, etc.....: .....

N° de téléphone fixe & n° de portable (merci de rester joignable durant le séjour) : .....

Règlement du séjour à Luxembourg des 9.10 & 11 mai 2016 :

- Ce voyage est un voyage pédagogique. Les élèves seront, durant tout le voyage, sous la responsabilité des professeurs accompagnateurs et du chef d'établissement. **Le règlement de l'établissement reste applicable.**
- Les élèves respecteront les consignes données par les professeurs durant les visites : le règlement de l'Auberge de Jeunesse sera respecté (ne pas faire de bruit à **partir de 22h !!**)
- Dans le car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Ne pas rester debout et respecter la propreté de cet espace (**chewing-gum interdits**).
- L'usage des téléphones portables et autres est autorisé (sauf durant les visites) mais la possession de ces objets **est sous la responsabilité de leur propriétaire.**
- **Au cas où un élève ferait l'objet d'un acte répréhensible (vol ...), il y aura exclusion de l'établissement au retour.**
- **Toute consommation dangereuse (alcool, boissons énergisantes, tabac) est interdite.**
- **La politesse sera de mise !!**
- Au cas où leur enfant aurait des problèmes de santé pendant le voyage, les parents autorisent les professeurs à prendre les dispositions nécessaires : prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux.

Signature des parents :

Signature de l'élève :